

**RENCONTRE DÉCISIONNELLE POUR L'ADOPTION DES RAPPORTS  
PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL**

**4<sup>e</sup> rencontre du 8 décembre 2020**  
*(par visioconférence)*

*Délégation de pouvoirs provisoire adoptée le 23 octobre par le Conseil d'administration  
(CA-202010-09)*

---

**Direction générale :**

M. Robert Gendron, directeur général  
M<sup>e</sup> Ann-Sophie Verrier, secrétaire générale  
Mmes Lucie Painchaud, directrice générale adjointe à la gestion  
de la performance financière et de l'efficacité opérationnelle  
Francyne Fleury, directrice générale adjointe à la gestion  
des personnes et des pratiques d'encadrement  
MM. Jean Ouimet, directeur général adjoint à la gestion des  
services éducatifs et de l'organisation scolaire  
Gabriel Brunet, analyste, Service du secrétariat général

**Invités :** MM. Jean-François Mongeau, directeur du Service des ressources  
financières  
Roger Lalonde, directeur adjoint au Bureau des approvision-  
nements  
Bruno Marchand, directeur du Service des ressources  
matérielles

\*\*\*\*\*

**Mot du directeur général**

Le directeur général, M. Robert Gendron, souhaite la bienvenue aux personnes  
présentes à cette rencontre en visioconférence.

\*\*\*\*\*

1. **Adoption de l'ordre du jour**

Le directeur général soumet les points suivants à l'ordre du jour :

1- Adoption de l'ordre du jour

- 2- Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 1<sup>er</sup> décembre 2020
- 3- Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexes
- 4- A-12-630 Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021
- 5- A-29-2000 Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de de direction d'établissement – congé à temps plein sans traitement
- 6- A-31-4258 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la construction d'une école transitoire convertible de 27 classes primaires ou de 464 places-élèves du secondaire à Montréal sur le terrain de l'école Marie-Anne – appel d'offres 24-653P1 – attribution d'un contrat
- 7- A-31-4264 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réfection des enveloppes extérieures des écoles Au Pied-de-la-Montagne et La Petite-Patrie et la mise à niveau des issues de secours de l'école Robert-Gravel –appel d'offres 24-655P1 – attribution d'un contrat
- 8- A-31-4269 Service des ressources financières – école Maisonneuve – phase 2 – réhabilitation majeure – appel d'offres 25-2877P – attribution d'un contrat
- 9- A-31-4285 Service des ressources financières – fourniture sur demande de chaussures de sécurité – appel d'offres 28-211P – attribution d'un contrat
- 10- A-31-4289 Service des ressources financières – école Saint-Bernardin – rénovation des blocs sanitaires – phase 1 – appel d'offres 25-2879P – attribution d'un contrat
- 11- A-31-4291 Service des ressources financières – services professionnels pour les élèves en suspension –AO 24-649P – attribution d'un contrat
- 12- A-31-4301 Service des ressources financières – école Lambert-Closse – rénovation des blocs sanitaires – phase 1 – appel d'offres 25-2882P – attribution d'un contrat
- 13- A-31-4303 Service des ressources financières – école Marguerite-De Lajemmerais – remplacement et mise aux normes des ascenseurs – appel d'offres 25-2884P – attribution de contrat

- 14- A-31-4305 Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le projet de réfection de la cour de l'école Hélène-Boullé – appel d'offres 24-656P1 – attribution d'un contrat
- 15- A-31-4306 Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2885P – attribution de contrat
- 16- A-31-4307 Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) – travaux de réparation de béton de la rampe d'accès « Bloc D » – appel d'offres 25-2883P – attribution de contrat
- 17- A-31-4308 Service des ressources financières – Centre Saint-Paul – mise aux normes des issues de secours – appel d'offres 25-2881P – attribution d'un contrat
- 18- A-31-4318 Service des ressources financières – achat de lingettes pour nettoyer le matériel informatique – appel d'offres 28-222P – attribution d'un contrat
- 19- A-31-4321 Service des ressources financières – entretien et réparation de moteurs électriques et fourniture de pièces – appel d'offres 15-328P – attribution d'un contrat
- 20- A-31-4325 Service des ressources financières – service de déménageurs à taux horaire – appel d'offres 15-293P – exercice de la deuxième option de renouvellement
- 21- A-31-4335 Service des ressources financières – acquisition de véhicules dans le cadre du Regroupement d'achats de véhicules légers 2020 du Centre d'acquisitions gouvernementales CAG – attribution d'une commande
- 22- A-33-1658 Service des ressources matérielles – Centre Sainte-Croix – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre de mise à niveau de la chaufferie et des systèmes électriques
- 23- A-33-1661 Service des ressources matérielles – école Saint-Luc Annexe – autorisation d'attribution d'un contrat de gré à gré – accroissement de la charge de 395,0 kW pour l'adresse située au 3641, avenue Prud'Homme
- 24- A-33-1663 Service des ressources matérielles – école Saint-Zotique – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre d'un projet de réfection de la cour d'école et de réhabilitation des sols

- 25- A-33-1664 Service des ressources matérielles – école Louise-Trichet – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA
- 26- A-34-3302 Service du secrétariat général – entente de règlement avec *Les Constructions Lavacon inc.* dans le cadre du projet « agrandissement de l'école Iona (101 024 230) »
- 27- Documents d'information :
- a) A-33-1657 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-des-Victoires, Annexe – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection de l'abris d'escalier qui fait suite au projet de réfection de l'enveloppe extérieure
- b) A-33-1659 Service des ressources matérielles – école Dollard-des-Ormeaux – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre du projet de mise à niveau de la chaufferie et de remplacement de l'entrée électrique
- c) A-33-1662-A Service des ressources matérielles – écoles Saint-Henri et Élan – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre des projets de rénovation des escaliers extérieurs et des parements en maçonnerie à l'école Saint-Henri et la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Élan
- 28- Décisions prises hors rencontre :
- a) A-34-3303 Service du secrétariat général – entente de règlement dans le cadre du projet de la reconstruction de l'école Saint-Gérard – lot 2, appel d'offres 25-2318P
- 29- Divers

2. Approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 1<sup>er</sup> décembre 2020

L'approbation du procès-verbal de la rencontre décisionnelle pour l'adoption des rapports par le directeur général du 1<sup>er</sup> décembre 2020 est REPORTÉE à la prochaine rencontre décisionnelle.

3. Budget 2020-2021 – note de service – incidences financières des décisions – tableau et annexe

Un document sur le budget 2020-2021 est déposé. Aucune incidence financière. Le directeur général suit de près la situation financière du CSSDM.

4. Services à l'élève – personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria – création de postes – modification au plan de l'effectif 2020-2021

Document déposé : Rapport A-12-630 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 de M. Benoît Laforest concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les besoins spécifiques des élèves à besoins particuliers et les services à leur offrir;

CONSIDÉRANT que les Services à l'élève ont pour mission la réussite éducative de tous les élèves;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves ayant des difficultés d'adaptation en point de service à l'école Dominique-Savio pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves ayant des difficultés d'adaptation dans quatre classes à l'école Saint-Grégoire-le-Grand pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT les besoins d'accompagnement des élèves ayant un trouble du langage dans quatre classes de l'école Philippe-Labarre pour l'année scolaire 2020-2021;

CONSIDÉRANT que les postes seront financés avec la réserve pour les devis;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1<sup>o</sup> de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100%) de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Dominique-Savio, primaire, et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 2<sup>o</sup> de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Philippe-Labarre, et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;
- 3<sup>o</sup> de CRÉER un poste saisonnier à temps complet (100 %) de technicien en éducation spécialisé aux Services à l'élève ayant comme lieu d'exercice l'école Saint-Grégoire-le-Grand et d'IMPUTER la dépense à l'indice 341-000-1-23140-160;

4° de MODIFIER en conséquence le plan de l'effectif 2020-2021 du personnel de soutien administratif, technique, paratechnique du secteur général et du secteur de l'adaptation scolaire, manuel ouvrier, aides-concierges, concierges et personnel de cafétéria (résolution 6 de la séance extraordinaire du Conseil des commissaires du 6 mai 2020).

5. Service de la gestion des personnes et du développement des compétences – personnel de direction d'établissement – congé à temps plein sans traitement

Document déposé : Rapport A-29-2000 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 de Mme Sondes Khémiri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le rapport soumis recommandant d'accorder un congé à temps plein sans traitement à un membre du personnel de direction d'établissement;

CONSIDÉRANT la *Politique de congés* (P1998-15) adoptée à la séance ordinaire du 3 juin 1998 du Conseil provisoire de la Commission scolaire de Montréal;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation relatifs aux demandes de congés impliquant un remplacement;

CONSIDÉRANT les recommandations de la direction du Service de la gestion des personnes et du développement des compétences et de la direction de l'unité concernée;

CONSIDÉRANT que la direction générale adjointe concernée recommande l'autorisation du présent rapport;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER Mme Mireille Langlois, directrice de l'école primaire La Mennais, à prendre un congé à temps plein sans traitement pour soutien d'un membre de la famille, pour la période du 4 janvier au 30 juin 2021.

6. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la construction d'une école transitoire convertible de 27 classes primaires ou de 464 places-élèves du secondaire à Montréal sur le terrain de l'école Marie-Anne – appel d'offres 24-653P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4258 en date du 2 décembre 2020 de M. Jean-Pierre Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels en architecture pour la construction d'une nouvelle école transitoire convertible de 27 classes primaires ou de 464 places-élèves du secondaire à Montréal sur le terrain de l'école Marie-Anne;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 1<sup>er</sup> octobre 2020;

CONSIDÉRANT que neuf (9) soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les neuf soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 2 700 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, soit le consortium constitué par *Aedifica + Smith Vigeant* pour des services professionnels en architecture pour la construction d'une nouvelle école transitoire convertible de 27 classes primaires ou de 464 places-élèves du secondaire à Montréal sur le terrain de l'école Marie-Anne. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

7. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour la réfection des enveloppes extérieures des écoles Au Pied-de-la-Montagne et La Petite-Patrie et la mise à niveau des issues de secours de l'école Robert-Gravel – appel d'offres 24-655P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4264 en date du 30 novembre 2020  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour la réfection des enveloppes extérieures des écoles Au Pied-de-la-Montagne et La Petite-Patrie et la mise à niveau des issues de secours de l'école Robert-Gravel;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 5 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que deux soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions reçues ont été évaluées par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les deux soumissions analysées par le comité de sélection ont été déclarées acceptables puisqu'elles ont atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui est présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 318 638 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la plus haute note, *Artesa inc.* pour la réfection des enveloppes extérieures des écoles Au Pied-de-la-Montagne et La Petite-Patrie et la mise à niveau des issues de secours de l'école Robert-Gravel. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

8. Service des ressources financières – école Maisonneuve –phase 2 – réhabilitation majeure – appel d'offres 25-2877P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4269 en date du 2 décembre 2020 de M. Jean-Pierre Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la phase 2 de la réhabilitation majeure à l'école Maisonneuve;



CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 30 septembre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *K. F. Construction inc.* au montant de 22 767 777 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été modifié et présenté au Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), en juin 2020;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 22 767 777 \$ plus taxes à *K. F. Construction inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la phase 2 de la réhabilitation majeure de l'école Maisonneuve;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

9. Service des ressources financières – fourniture sur demande de chaussures de sécurité – appel d'offres 28-211P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4285 en date du 3 décembre 2020 de M. Abdellaziz Aitamir et de Mme Sophie Beauchamp concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande des chaussures de sécurité;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 2 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues et que trois d'entre elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Équipement de sécurité universel inc.* au montant de 209 563 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 98 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 69 539 \$ plus taxes à *Équipement de sécurité universel inc.* pour la fourniture sur demande de chaussures de sécurité. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire. La valeur de la première option de renouvellement est de 69 713 \$ et pour la deuxième option de renouvellement est de 70 311 \$. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 209 563 \$ plus taxes.

10. Service des ressources financières – école Saint-Bernardin – rénovation des blocs sanitaires – phase 1 – appel d'offres 25-2879P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4289 en date du 4 décembre 2020 de Mme Radia Dehimi concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la phase 1 de la rénovation des blocs sanitaires à l'école Saint-Bernardin;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 27 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction L. Morin inc.* au montant de 278 363 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du ministère de l'Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui est présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 278 363 \$ plus taxes à *Construction L. Morin inc.*, pour la phase 1 de la rénovation des blocs sanitaire à l'école Saint-Bernardin;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

11. Service des ressources financières – services professionnels pour les élèves en suspension – appel d'offres 24-649P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4291 en date du 3 décembre 2020 de M. Jean-Pierre Isandjola concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels pour les élèves en suspension;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 6 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que l'entente initiale est pour un terme d'une année, avec la possibilité de la renouveler pour deux années additionnelles, une année à la fois;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est basé sur une démonstration de la qualité minimale en vue d'une adjudication selon le prix le plus bas;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue a été évaluée par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'évaluation de la qualité par le comité de sélection, la soumission présentée a été déclarée acceptable puisqu'elle a atteint le niveau de performance acceptable;

CONSIDÉRANT que lors de la séance décisionnelle du 1<sup>er</sup> décembre 2020, une autorisation du directeur général a été obtenue pour poursuivre le processus d'adjudication, en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat à *YMCA du Québec* pour fournir des services professionnels aux élèves en suspension pour une valeur estimée à 235 345 \$ plus taxes, pour la première année. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement d'une année qui seront exercées avec l'accord du CSSDM et de l'adjudicataire aux montants de 273 845 \$ plus taxes et 282 315 \$ plus taxes. La valeur totale du contrat pour les trois années est de 791 505 \$ plus taxes;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

12. Service des ressources financières – école Lambert-Closse – rénovation des blocs sanitaires – phase 1 – appel d’offres 25 2882P – attribution d’un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4301 en date du 4 décembre 2020  
de M. Naceur Guediri concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la phase 1 de la rénovation des blocs sanitaires à l’école Lambert-Closse;

CONSIDÉRANT l’appel d’offres publié le 26 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction CPB inc.* au montant de 873 708 \$ (avant taxes);

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l’article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d’attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d’investissement du CSSDM, conditionnellement à l’approbation du ministère de l’Éducation du Québec (MEQ);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l’objet d’une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d’investissement 2019-2024 de la CSDM et qui est présenté au MEQ, en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d’investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d’année et que, en fonction des disponibilités du budget d’investissement et sous réserve de l’approbation du comité exécutif et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d’ATTRIBUER un contrat de 873 708 \$ plus taxes à *Construction CPB inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la phase 1 de la rénovation des blocs sanitaires à l’école Lambert-Closse;

- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) du pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

13.

Service des ressources financières – école Marguerite-De Lajemmerais – remplacement et mise aux normes des ascenseurs – appel d'offres 25-2884P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4303 en date du 2 décembre 2020  
de Mme Rocio Morales Valiente concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder au remplacement et mise aux normes des ascenseurs à l'école Marguerite-De Lajemmerais;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 27 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Procova inc.* au montant de 830 000 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021 et tel qu'il est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM, qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 830 000 \$ plus taxes à *Procova inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour le remplacement et la mise aux normes des ascenseurs à l'école Marguerite-De Lajemmerais;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

14. Service des ressources financières – services professionnels en architecture pour le projet de réfection de la cour de l'école Hélène-Boullé – appel d'offres 24-656P1 – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4305 en date du 3 décembre 2020 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin d'obtenir des services professionnels d'une firme d'architectes pour le projet de réfection de la cour de l'école Hélène-Boullé;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 21 octobre 2020;

CONSIDÉRANT qu'une seule soumission a été reçue et qu'elle a été déclarée admissible et conforme par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue a été évaluée par un comité de sélection dûment constitué en vertu du *Règlement sur certains contrats de service des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que la soumission analysée par le comité de sélection a été déclarée acceptable puisqu'elle a atteint la note de passage;

CONSIDÉRANT la source de financement mentionnée au rapport;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;

- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 120 000 \$ plus taxes en honoraires à la firme ayant obtenu la note de passage, *Casoni architectes* pour les services professionnels en architecture pour le projet de réfection de la cour de l'école Hélène-Boullé. La valeur réelle de ce mandat sera déterminée par le Service des ressources matérielles, à la conclusion du contrat à négocier et découlant de l'offre que présentera l'adjudicataire;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

15. Service des ressources financières – école Lucien-Pagé – réhabilitation et nettoyage des systèmes de ventilation – appel d'offres 25-2885P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4306 en date du 30 novembre 2020 de Mme Sylvie Boyer concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la réhabilitation et au nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Lucien-Pagé;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 30 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Les industries Garanties Limitée* au montant de 520 560 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER les sources de financement mentionnées au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 520 560 \$ plus taxes à *Les industries Garanties Limitée*, plus bas soumissionnaire conforme, pour la réhabilitation et le nettoyage des systèmes de ventilation à l'école Lucien-Pagé;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;



4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

16. Service des ressources financières – École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM) – travaux de réparation de béton de la rampe d'accès « Bloc D » – appel d'offres 25-2883P – attribution de contrat

Document déposé : Rapport A-31-4307 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à des travaux de réparation de béton de la rampe d'accès « Bloc D » à l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal (EMEMM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 27 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *R3 CONSTRUCTION inc.* au montant de 117 909,23 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du CSSDM, conditionnellement à l'approbation du MEES;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50621 - Maintien des bâtiments 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), en septembre 2019;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEES en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation de la Direction générale et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 117 909,23 \$ plus taxes à *R3 CONSTRUCTION inc.*, plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réparation de béton de la rampe d'accès Bloc D à l'École des métiers de l'équipement motorisé de Montréal;
- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) le pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

17. Service des ressources financières – Centre Saint-Paul – mise aux normes des issues de secours – appel d'offres 25-2881P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4308 en date du 4 décembre 2020  
de M. Abdellaziz Aitamir concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de procéder à la mise aux normes des issues de secours au Centre Saint-Paul;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 27 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *Construction Fluet inc.* au montant de 990 666 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT le financement proposé au rapport;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 117 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières et le Service des ressources matérielles recommandent d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement mentionnée au rapport;
- 2° d'ATTRIBUER un contrat de 990 666 \$ plus taxes à *Construction Fluet inc.* plus bas soumissionnaire conforme, pour la mise aux normes des issues de secours du Centre Saint-Paul;

- 3° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres;
- 4° de DÉLÉGUER à la direction du Service des ressources matérielles (directeur et directeurs adjoints) du pouvoir d'autoriser, pour ce contrat, toute modification qui occasionnerait une dépense supplémentaire, et ce, jusqu'à concurrence de 10 % du montant initial du contrat.

18. Service des ressources financières – achat de lingettes pour nettoyer le matériel informatique – appel d'offres 28-222P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4318 en date du 3 décembre 2020  
de Mme Rocio Morales concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un fournisseur pour la fourniture sur demande de lingettes avec 70 % d'alcool isopropylique pour nettoyer les écrans du matériel informatique;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que quatre soumissions ont été reçues, que deux soumissions ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme pour est *Hamster* au montant de 2 235 360 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 745 120 \$ plus taxes à *Hamster* pour la fourniture sur demande de lingettes avec 70 % d'alcool isopropylique pour nettoyer les écrans du matériel informatique. Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire.

19. Service des ressources financières – entretien et réparation de moteurs électriques et fourniture de pièces – appel d'offres 15-328P – attribution d'un contrat

Document déposé : Rapport A-31-4321 en date du 4 décembre 2020  
de Mme Liz Urbina concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres a été publié afin de retenir un prestataire de services pour l'entretien, la réparation et le remplacement des moteurs électriques dans tous les bâtiments du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 22 octobre 2020;

CONSIDÉRANT que trois soumissions ont été reçues et qu'elles ont été déclarées admissibles et conformes par le Bureau des approvisionnements;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire conforme est *9141-6636 Québec inc. (Pompes François Néron inc.)* au montant de 387 600 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT que le Bureau des approvisionnements du Service des ressources financières recommande d'attribuer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'ATTRIBUER un contrat de 129 200 \$ plus taxes à *9141-6636 Québec inc. (Pompes François Néron inc.)* pour l'entretien, la réparation et le remplacement des moteurs électriques dans tous les bâtiments du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM). Ce contrat est assorti de deux options de renouvellement, d'une année chacune, à la demande du CSSDM et avec l'accord de l'adjudicataire;
- 2° d'AUTORISER la signature, par le directeur adjoint du Bureau des approvisionnements, du contrat compris dans les documents d'appel d'offres.

20. Service des ressources financières – service de déménageurs à taux horaire – appel d'offres 15-293P – exercice de la deuxième option de renouvellement

Document déposé : Rapport A-31-4325, version corrigée en date du 10 décembre 2020 de M. Christian Ouellet concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT qu'à la suite d'un appel d'offres public, quatre contrats à exécution sur demande ont été attribués à *Déménagement M.E.C Plus inc.*, *Lachapelle Logistique (9255-5473 Québec inc.)*, *Transports Lacombe* et *Transport Lyon inc.* pour le service de déménageurs à taux horaire;

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres prévoyait une entente initiale d'une année et que celle-ci était assortie de deux options de renouvellement d'une année chacune, aux mêmes conditions, à la demande du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et avec l'accord de l'adjudicataire;

CONSIDÉRANT que le contrat à exécution sur demande prendra fin à l'arrivée du premier des événements suivants :

- La date d'échéance : au terme d'une année de contrat ferme;
- L'atteinte du montant maximal indiqué dans le bon de commande au moment de son envoi.

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles demande à ce que la deuxième option de renouvellement soit effectuée présentement en raison des projets de déménagement à venir et afin d'éviter un dépassement de coût;

CONSIDÉRANT la volonté du CSSDM de renouveler l'entente pour l'année (2020-2021);

CONSIDÉRANT que *Déménagement M.E.C Plus inc.*, *Lachapelle Logistique (9255-5473 Québec inc.)*, *Transports Lacombe* et *Transport Lyon inc.* ont été consultés et acceptent de renouveler l'entente pour une deuxième année, en suivant les prix prévus à cette option de renouvellement;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 108 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° d'AUTORISER le renouvellement des contrats pour les services de déménageurs à taux horaires avec *Déménagement M.E.C Plus inc.*, *Lachapelle Logistique (9255-5473 Québec inc.)*, *Transports Lacombe* et *Transport Lyon inc.*, pour un montant global annuel de 386 340 \$ plus taxes, pour la période du 9 décembre 2020 au 8 décembre 2021.

21. Service des ressources financières – acquisition de véhicules dans le cadre du Regroupement d'achats de véhicules légers 2020 du Centre d'acquisitions gouvernementales CAG – attribution d'une commande

Document déposé : Rapport A-31-4335 en date du 2 décembre 2020 de M. Éric R. Tétrault concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le besoin de remplacer certains des véhicules de la flotte de véhicules du Centre de services scolaires de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que le CSSDM participe au regroupement d'achat sur l'acquisition des véhicules légers du Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT les dispositions applicables de la LCOP et l'article 99 du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs au CSSDM*;

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à passer la commande pour l'acquisition des véhicules énumérés à l'annexe I du présent rapport, pour une valeur estimée à 1 606 456 \$ plus taxes aux fournisseurs retenus par le CAG dans le cadre de l'entente pour l'acquisition de véhicules légers.

22. Service des ressources matérielles – Centre Sainte-Croix – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre de mise à niveau de la chaufferie et des systèmes électriques

Document déposé : Rapport A-33-1658 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020 de M. Rafif EL-Natout concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Oslo Construction inc.* pour le projet de la mise à niveau de la chaufferie et du systèmes électriques du Centre Sainte-Croix, au situé au 85, rue Jarry Ouest, à Montréal;

CONSIDÉRANT des travaux supplémentaires requis;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2019-2020, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2019-2024 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation (MEQ);

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve des approbations requises et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Oslo Construction inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de la mise à niveau de la chaufferie et du systèmes électriques du Centre Sainte-Croix.

23. Service des ressources matérielles – école Saint-Luc, Annexe – autorisation d’attribution d’un contrat de gré à gré – accroissement de la charge de 395,0 kW pour l’adresse située au 3641, avenue Prud’Homme

Document déposé : Rapport A-33-1661 en date du 30 novembre 2020  
de M. Marc Gagnon concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT la situation actuelle du projet où la démolition complète et rénovation du nouveau bâtiment sont en cours de réalisation;

CONSIDÉRANT que le nouveau bâtiment utilisera l’électricité comme unique source d’énergie afin d’alimenter notamment, chauffage, eau chaude domestique, etc.;

CONSIDÉRANT qu’Hydro-Québec est l’unique fournisseur pouvant offrir le service de raccordement au réseau souterrain moyenne tension;

CONSIDÉRANT qu’une demande d’aide financière additionnelle sera acheminée au ministère de l’Éducation du Québec (MEQ) afin de combler l’écart de financement défavorable du projet;

CONSIDÉRANT l’éventualité que le MEQ ne finance pas la totalité de l’écart de financement, la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget de fonctionnement et, par conséquent, elle aura une incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d’administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d’AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d’AUTORISER le Service des ressources matérielles à attribuer à *Hydro-Québec* un bon de commande sur une base de gré à gré pour le prolongement et la modification de la ligne souterraine dans le cadre du projet de rénovation de l’annexe de l’école Saint-Luc, située au 3641, avenue Prud’Homme.

24. Service des ressources matérielles – école Saint-Zotique – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre d’un projet de réfection de la cour d’école et de réhabilitation des sols

Document déposé : Rapport A-33-1663 en date du 1<sup>er</sup> décembre 2020  
de M. Rémi Comte Duvernay concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT les contrats attribués aux firmes *Les architectes Bertrand + Paquette inc.* et *CIMA+ s.e.n.c.* pour les services professionnels liés à la réfection

de la cour et des escaliers extérieurs de l'école Saint-Zotique, située au 4841, avenue Palm, à Montréal;

CONSIDÉRANT la prolongation du chantier avec l'entrepreneur initial *Groupe IBE*;

CONSIDÉRANT les pénalités de retard applicables au contrat de *Groupe IBE*;

CONSIDÉRANT la résiliation du contrat avec *Groupe IBE*;

CONSIDÉRANT la négociation et la fermeture du dossier avec *Groupe IBE*;

CONSIDÉRANT la poursuite du chantier avec le nouvel entrepreneur;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

CONSIDÉRANT que les fonds nécessaires seront puisés à même le budget d'investissement du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et par conséquent n'auront pas d'incidence sur la situation financière du CSSDM;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50622 - Résorption du déficit de maintien 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), en juin 2020;

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la mesure 50530 - Embellissement des cours d'école 2020-2021, qui est prévu dans le plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au MEQ, en juin 2020;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer aux firmes *Les architectes Bertrand + Paquette Inc* et *CIMA+ s.e.n.c.* la somme estimée incluse dans le présent rapport, associée aux honoraires pour les services professionnels fournis dans le cadre de réfection de la cour et de réhabilitation des sols de l'école Saint-Zotique.



25. Service des ressources matérielles – école Louise-Trichet – dépassement de coûts – travaux supplémentaires dans le cadre de la rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA

Document déposé : Rapport A-33-1664 en date du 2 décembre 2020  
de M. Chahan Boghokian concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT le contrat attribué à l'entrepreneur *Constructions Larco inc.* pour la rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA de l'école Louise-Trichet, située au 2800 boulevard Lapointe, à Montréal;

CONSIDÉRANT les travaux supplémentaires requis énumérés au présent rapport;

CONSIDÉRANT que la dépense dont fait état le présent rapport sera absorbée par le budget d'investissement et que, par conséquent, elle n'aura pas d'incidence sur la situation financière du Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM);

CONSIDÉRANT que ce projet a fait l'objet d'une demande de financement dans le cadre de la sous-mesure 50622– Résorption du déficit 2020-2021, qui est prévu dans le rapport programmation et plan directeur d'investissement 2020-2025 du CSSDM et qui a été présenté au ministère de l'Éducation du Québec (MEQ), en juin 2020;

CONSIDÉRANT que le Service des ressources matérielles doit actualiser son plan directeur d'investissement périodiquement auprès du MEQ en raison des changements qui peuvent survenir en cours d'année et que, en fonction des disponibilités du budget d'investissement et sous réserve de l'approbation du directeur général et du respect de certaines conditions, il pourrait être requis de permuter un ou des projets dans des enveloppes ultérieures;

CONSIDÉRANT les dispositions applicables du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* et de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (RLRQ c C-65.1);

CONSIDÉRANT la résolution du Conseil d'administration CA-202010-09 visant à établir une délégation de pouvoirs transitoire, laquelle prévoit que tous les pouvoirs relevant du comité exécutif relèvent provisoirement du directeur général;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1° d'AUTORISER la source de financement proposée dans le présent rapport;
- 2° d'AUTORISER le Service des ressources matérielles à payer à l'entrepreneur *Constructions Larco inc.* la somme estimée, incluse dans le présent rapport, associée à l'ensemble des interventions supplémentaires nécessaires dans le cadre de rénovation de la cuisine et de la mise aux normes des systèmes CVCA de l'école Louise-Trichet.

26. Service du secrétariat général – entente de règlement avec *Les Constructions Lavacon inc.* dans le cadre du projet « Agrandissement de l'école Iona (101 024 340) »

Document déposé : Rapport A-34-3302 en date du 3 décembre 2020 de M<sup>e</sup> Jérôme Gariépy concernant le sujet en référence

CONSIDÉRANT que les travaux de l'agrandissement de l'école Iona sont terminés et que seules certaines déficiences demeurent à corriger;

CONSIDÉRANT qu'il existe un litige entre les parties concernant leur réclamation respective relativement au projet;

CONSIDÉRANT que les parties ont participé au processus de médiation prévu au *Règlement sur les contrats de construction des organismes publics*;

CONSIDÉRANT que les parties se sont mises d'accord afin de régler la présente affaire et ont convenu d'un règlement de principe;

CONSIDÉRANT que l'entente de règlement est possible uniquement dans l'éventualité où le paiement du CSSDM était effectué avant la fin de la présente année;

CONSIDÉRANT que les parties, par l'entremise de leurs avocats respectifs, verront à rédiger une Transaction et Quittance en bonne et due forme afin de prévoir les modalités de paiement et les obligations de part et d'autre;

CONSIDÉRANT l'article 164 b) du *Règlement R2011-1 concernant la délégation de fonctions et de pouvoirs à la CSDM* qui délègue le pouvoir au comité exécutif d'autoriser une transaction de règlement d'un litige;

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de la résolution CA-202010-09;

Il est **DÉCIDÉ** :

- 1<sup>o</sup> d'AUTORISER, telle que décrite dans le présent rapport, l'entente de règlement entre *Les Constructions Lavacon inc.* et le CSSDM, dans le cadre de la fin du projet « Agrandissement de l'école Iona (101 024 230) »;
- 2<sup>o</sup> de DEMANDER au directeur du Service du secrétariat général de signer tout document permettant de finaliser ladite entente de règlement et prévoir les modalités de paiement.

27. Documents d'information :

- a) A-33-1657 Service des ressources matérielles – école Notre-Dame-des-Victoires, Annexe – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre du projet de réfection de l'abris d'escalier qui fait suite au projet de réfection de l'enveloppe extérieure

- b) A-33-1659 Service des ressources matérielles – école Dollard-Des-Ormeaux – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre du projet de mise à niveau de la chaufferie et de remplacement de l'entrée électrique
- c) A-33-1662-A Service des ressources matérielles – écoles Saint-Henri et Élan – dépassement de coûts – honoraires supplémentaires pour des services professionnels dans le cadre des projets de rénovation des escaliers extérieurs et des parements en maçonnerie à l'école Saint-Henri et la rénovation de l'enveloppe extérieure à l'école Élan

28. Décisions prises hors rencontre

CONSIDÉRANT les pouvoirs dévolus au directeur général en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*;

CONSIDÉRANT que certains rapports soumis au directeur général pour décision ont été inscrits après la rencontre décisionnelle du 1<sup>er</sup> décembre 2020;

CONSIDÉRANT que le directeur général a autorisé ce rapport depuis cette date, étant donné son importance;

Il est **DÉCIDÉ** :

1° de RECEVOIR le rapport de décision suivante prise par le directeur général, en application de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires* :

- a) Service du secrétariat général – entente de règlement dans le cadre du projet de la reconstruction de l'école Saint-Gérard – lot 2, appel d'offres 25-2318P

Document déposé : Rapport A-34-3303 en date du 8 décembre 2020 de Mme Chloé Normand concernant le sujet en référence

1° d'AUTORISER telle que décrite dans le rapport A-34-3303, l'entente de règlement dans le cadre du projet de la reconstruction de l'école Saint-Gérard – lot 2, appel d'offres 25-2318P (projet 171 017 790);

2° de DEMANDER au directeur du Service du secrétariat général de signer tout document permettant de finaliser ladite entente de règlement;

3° de DEMANDER au Service des ressources matérielles et au Service des ressources financières de prévoir les modalités de paiement selon les termes de l'entente;

4° de DEMANDER au Bureau des affaires juridiques de signer tout document permettant de mettre un terme à la poursuite judiciaire de *Cathelle inc.*, le cas échéant.

29. Divers

À ce point, il n'y a aucune question ni aucun commentaire.

La rencontre se termine à 15 h 25.